

### Programme de législation 2021-2026 de la Municipalité

Pour la quatrième fois, la Municipalité de la Ville d'Ecublens a élaboré un programme de législation, intitulé « **L'équilibre en mouvement** », lequel fixe le cadre global de ses intentions et objectifs pour les années 2021 à 2026. Il est décliné sur quatre axes, comprenant dix-huit objectifs et quarante-sept actions à mettre en œuvre.

Lors de l'élaboration de ce programme, qui s'inscrit dans la continuité avec la poursuite de plusieurs projets en cours, la Municipalité s'est efforcée de trouver l'équilibre, parfois délicat, entre ambitions et pragmatisme.

Elle entend principalement veiller au bien-être de sa population et de son administration, tout en apportant une attention particulière à ce qui touche au climat, à la mobilité et à l'ouverture sur l'extérieure



 [Programme de législation 2021-2026.](#)

---

### Législature 2016-2021

 [Programme de législation 2016-2021 - Bilan intermédiaire au 15 juin 2019](#)

 [Programme de législature 2016-2021](#)

---

### Législature 2011-2016

 [Programme de législature 2011-2016 - Bilan intermédiaire au 29 septembre 2014](#)

 [Programme de législature 2011-2016](#)

---

### Législature 2006-2011

 [Programme de législature 2006-2011](#)